

(En comité.)

M. DAVIES : Je dirai quelques mots sur la justice de la proposition que comporte l'amendement de l'honorable député du comté de Saint-Jean (M. Weldon), à l'effet de soustraire la province du Nouveau-Brunswick à l'application de ce bill. Ceux qui ont suivi ce débat, tel qu'il a été conduit par les députés des deux partis, admettront en général que ça été un débat essentiellement pratique.

M. MITCHELL : Un exemple pour tout le reste.

M. DAVIES : Oui, ça été un bon exemple pour tout le reste, non seulement pour ce qui regarde le bill relatif au cens électoral, mais encore pour ce qui regarde n'importe quelle autre proposition dont la Chambre puisse être saisie. J'oserai dire qu'aucune proposition relative à ce bill n'a été maintenue avec de plus forts arguments que ceux qu'ont présentés les honorables messieurs [qui siègent à mes côtés, au sujet de la proposition actuellement à l'étude, et je regrette beaucoup que le premier ministre, qui est chargé de ce bill, n'ait pas été à son siège pour entendre ces arguments. Si ses devoirs publics l'empêchent de se trouver ici, j'aurais beaucoup désiré qu'il eût été chargé du bill quelque député qui aurait entendu ces arguments, et aurait été en position de les accepter.

Je les ai écoutés, pour ma part, désireux que j'étais de me former une opinion loyale et sincère sur l'opportunité d'accepter cette proposition, et je suis arrivé à la conclusion que les déclarations que l'on a faites, et les arguments que l'on a présentés, étaient tellement forts que l'on devrait les accepter. On n'a daigné faire à ces arguments aucune réponse spéciale. Quelques remarques générales—puissantes en elles-mêmes,—ont été faites à l'appui de la proposition générale que renferme le bill, mais l'honorable député de King (M. Foster), et l'honorable député de Kent (M. Landry), qui ont combattu pour le bill actuel, ont éludé les arguments présentés par mes honorables amis de Queen, N.-B. (M. King) et de Sunbury (M. Burpee).

L'honorable député de Queen a produit une liste de ses électeurs, et montré combien il y en a dans son district électoral.

M. LANDRY (Kent). L'honorable monsieur était-il ici lorsque j'ai parlé ?

M. DAVIES : Pas tout le temps.

M. LANDRY : La moitié du temps ?

M. DAVIES : J'ai été ici la moitié du temps.

M. LANDRY : Non ; pas le tiers du temps.

M. DAVIES : L'honorable député de Queen (M. King) a produit une liste des électeurs de son district, et montré sur quoi repose leur droit de suffrage ; il a montré que ce droit ne repose pas entièrement sur la possession de biens-fonds en franc-alleu, mais qu'il repose aussi sur la possession de biens personnels d'une certaine valeur. Il a avancé ces deux propositions : Premièrement, que la valeur des biens-fonds qui donnent à un homme le droit de voter a été portée de \$100 à \$150, et que cette augmentation allait avoir pour effet de priver du droit de suffrage un certain nombre d'électeurs, dont il a donné le chiffre ; deuxièmement qu'un grand nombre d'électeurs votent à raison de la possession de biens personnels, et que ce bill leur enlèvera à tous le droit de voter. L'honorable monsieur a ajouté que la simple possession de biens-fonds pouvait être une condition juste dans quelques parties du Canada, mais que ce n'était pas une condition juste dans d'autres parties du Canada, parce qu'au Nouveau-Brunswick, par exemple, la population était portée par la coutume et les affaires à placer son argent, non sur des biens-fonds, mais sur des bateaux, des barges, et de petites goélettes qui voyagent et font le commerce sur la rivière Saint-Jean. Or, les honorables messieurs de la droite n'ont pas répondu à ces deux

propositions. L'honorable député de King, N. B. (M. Foster), qui a parlé le dernier, lorsque le comité a levé sa séance à deux heures ce matin, a insisté pendant quelque temps sur le fait qu'il n'y avait aucun mécontentement dans les provinces maritimes ; qu'il n'y avait rien de tel que du mécontentement, que s'il y en avait dans quelque endroit caché, il n'y avait pas dans la province un homme d'une position politique ou sociale quelconque, qui eût le courage d'exprimer son mécontentement en public. L'honorable monsieur a dit cela presque dans ces mêmes termes, quelques-uns de mes honorables amis ont pris note de ses remarques, et ils ont tous dit savoir que ces remarques n'étaient pas conformes aux faits. Je vais seulement rappeler au comité qu'il y a quelques mois —

M. FOSTER : Si l'honorable monsieur désire me prêter des paroles que je n'ai pas prononcées, et en faire la base d'un argument, il est parfaitement libre de le faire ; mais je lui déclare aujourd'hui que c'est là sa tactique, et que c'est plus ingénieux qu'ingénu.

M. DAVIS : Je comprends, M. le Président, que la coutume constante de l'honorable monsieur, lorsqu'on le défie de prouver une assertion importante qu'il a faite, est de nier que l'assertion soit rapportée exactement. Il a fait cela une demi-douzaine de fois depuis le commencement de ce débat sur le bill concernant le cens électoral. Si l'honorable monsieur consent à retirer son assertion, savoir, qu'il n'y a pas de mécontentement dans les provinces maritimes, je vais passer outre. Mais il est très certain que l'honorable monsieur a fait cette assertion, et il l'a faite de la manière la plus solennelle et la plus positive possible. Je rappelle à l'honorable monsieur le fait que dans la métropole de sa propre province il y a eu pendant les derniers six mois plusieurs assemblées de mécontents, que les principaux marchands de Saint-Jean en faisaient partie, et qu'ils étaient non seulement mécontents de l'état de choses existant, mais qu'ils ont aussi exprimé formellement ce mécontentement dans des résolutions qui ont été répandues dans tout le Canada.

L'honorable monsieur a affirmé qu'aucun homme public qui avait exprimé son mécontentement du système politique du Canada ne pouvait se montrer au Canada ; eh bien, je lui rappellerai que dans la métropole du Nouveau-Brunswick, un homme qu'il a désigné, il n'y a pas longtemps, comme rebelle—et cette expression est aujourd'hui dans les Débats—a été élu dans la ville de Saint-Jean, représentant de cette ville à la législature locale, par une très forte majorité, par une majorité dépassant de beaucoup —

M. FOSTER : Voulez-vous lire cela dans les Débats ?

M. DAVIES : Celle par laquelle le ministre des finances a été élu.

M. FOSTER : Je demande à l'honorable monsieur de lire cela dans les Débats.

M. DAVIES : Le 2 mai, l'honorable monsieur a dit à cette Chambre :

Qui encourage la scission dans la ville de Saint-Jean ?

Quelques DÉPUTÉS : Les tories.

M. FOSTER : Est-ce vrai ? Alors, mon honorable ami qui représente le comté de Saint-Jean encourage la scission ; mais sans doute il n'est pas tory. Dans la ville de Saint-Jean un des amis politiques de l'honorable député d'Ontario-Ouest est le seul homme, je suis heureux de le dire, de la province qui entretienne des idées d'annexion ; il favorise la scission.

M. FOSTER : Je soulève une question d'ordre. L'honorable député a faussement représenté ce que j'avais dit. Il m'a de propos délibéré, prêté des paroles que je n'ai pas employées.

Quelques VOIX : A l'ordre, à l'ordre.

M. FOSTER : J'ai dit —

Quelques VOIX : Oh ! Oh !

M. FOSTER : Les honorables messieurs craignent de m'entendre. Je saisirai l'occasion plus tard.